

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2010

Présents : MM. MINJUZAN, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, LEPRETRE, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, GAILLAT, GARROTE, Mme GASTON, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, REICHERT, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	Marc SPYCHIGER
	Patrick SEBAT	à	André MINJUZAN
	Louis REY	à	Jean-Michel BELLOT
	Jean-Pierre DOMEQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Marie-Lyse GASTON
	Jean-Michel BRIGIDOU	à	Robert BAREILLE
	Gilles BITAILLOU	à	Philippe GARROTE
	Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE
	Véronique PEBEYRE	à	Eliane YTHIER

<u>Suppléants</u> :	Marc SPYCHIGER	suppléant de	André BERNOS
	Christine DOMINGUEZ	suppléante de	André PAILLAS
	René PETUYA	suppléant de	France JAUBERT-BATAILLE
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Jean LABERDESQUE	suppléant de	Jean LOUSTALET
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Henri GIMENEZ, Didier LOUSTAU, Jean-Michel IDOPE, Robert LABORDE-HONDET, Gérard FRECHOU, Bernard UTHURRY, Anne BARBET, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Patrick MAILLET, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 9

BUDGET ANNEXE DU SERVICE CULTUREL BUDGET PRIMITIF 2011

M. LAURONCE rappelle que la gestion du Service Culturel « Scène de Pays » fait l'objet d'un Budget Annexe qui comprend deux sections Investissement et Fonctionnement.

Le projet de budget annexe joint au présent rapport est équilibré en dépenses et recettes :

Section Fonctionnement :	821 800.00 €
Section Investissement :	30 000.00 €

La subvention d'équilibre est maintenue à hauteur de 380 000 €

Les tarifs actuels sont inchangés pour la Saison Culturelle 2011-2012.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTÉ** le Budget Annexe du Service Culturel 2011 arrêté aux chiffres précités
- **VOTE** la subvention d'équilibre qui sera inscrite au Budget Général 2011
- **VOTE** les tarifs tels qu'indiqués ci-dessus

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 16 décembre 2010

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT